

Revue de presse du Mali

15.06. – 30.06.2022

Bienvenue sur la revue de presse bi-hebdomadaire de Konrad-Adenauer-Stiftung sur le Mali

La revue de presse bi-hebdomadaire a pour but d'explorer et de vous tenir informé sur la situation au Mali et sur des questions sélectionnées relatives à la politique, à l'économie et à l'insécurité.

Contenu

- DÉFENSE ET SÉCURITÉ

- Fin de l'engagement des Forces Armées Maliennes au sein de la Force Conjointe G5 Sahel
- LUTTE CONTRE LE TERRORISME : Un haut responsable de l'EIGS capturé au Mali

- JUSTICE

- PEINE DE MORT : 48 condamnations au Mali
- en 2021

- POLITIQUE

- MALI: la junte s'offre deux ans de plus au pouvoir
- SOMMET DE LA CEDEAO A ACCRA: les décisions sur le Mali, le Burkina Faso et la Guinée reportées à juillet
-
- SOCIETE
- Crise sanitaire au centre du Mali: les enfants dans les machoirs de la lendicité et autres pires formes de travail

DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Fin de l'engagement des Forces Armées Maliennes au sein de la Force Conjointe G5 Sahel

Le 15 mai 2022, le gouvernement du annonçait à travers un communiqué, le retrait du pays de tous les instances du G5 Sahel y compris la Force Conjointe. Faisant suite à cette annonce, le Chef d'Etat-major des Armées du Mali vient d'annoncer ce jour 14 juin 2022 de la décision qui met fin à l'engagement des personnels maliens en service au sein des fuseaux Ouest et Centres à compter du 30 juin 2022. C'est ce qui ressort d'une correspondance rendue publique adressée au Commandant de la Force conjointe du G5 Sahel.

Pour rappel, les FAMA étaient engagé dans la conjointe au niveau des fuseaux Ouest et Centre. Le G5 Sahel a été créé en 2014 comme un partenariat intergouvernemental entre le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger pour promouvoir la coopération économique et la sécurité dans la région du Sahel. La virulence croissante des groupes de militants islamistes, tirant parti de la faible densité de population des zones frontalières, a cependant posé un sérieux défi à la vision du G5.

En réponse, en 2017, le G5 Sahel a augmenté ses efforts de sécurité en lançant une force de sécurité commune pour lutter contre le terrorisme, le trafic de drogue et la traite des êtres humains. La force a été approuvée par la suite par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et par le Conseil de sécurité des Nations Unies et a l'appui de divers partenaires internationaux.

c'est dire qu'avec ce retrait, aucune action, du moins dans le cadre du G5-Sahel, ne se fera sur le territoire malien. toutefois, des opérations conjointes pourraient être organisées entre les Forces Armées de certains pays voisins, dans un cadre strictement bilatéral, pour relancer le partage de renseignement dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans les zones frontalières.

Source: Médias du Mali

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Un haut responsable de l'EIGS capturé au Mali

Oumeya Ould Albakaye, un haut responsable de l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) a été capturé dans la nuit du 11 au 12 juin 2022 au Mali, lors d'une opération de la force Barkhane. Ce chef jihadiste a été capturé au Mali en zone frontalière par des soldats français, au moment où ceux-ci entrent dans la dernière phase de leur retrait du pays, annonce l'état-major français.



Il a été capturé au Mali par des soldats français, au moment où ceux-ci entrent dans la dernière phase de leur retrait du pays, a annoncé à l'AFP l'état-major français mercredi. "Dans la nuit du 11 au 12 juin 2022, une opération de la force Barkhane (...) a permis la capture d'Oumeya Ould Albakaye, haut responsable de l'État islamique au Grand Sahara (EIGS)", a-t-on précisé de même source.

Le jihadiste, "un temps pressenti pour succéder à l'ancien émir" Adnan Abou Walid Al-Sahraoui, neutralisé par les Français en août 2021, "avait des compétences en termes de maniement d'explosifs", a commenté mardi soir à l'AFP une source sécuritaire. Albakaye était le chef de l'EIGS pour le Gourma, au Mali, et pour l'Oudalan, au nord du Burkina Faso, selon l'état-major. "Il a organisé plusieurs attaques contre différentes entreprises militaires au Mali, dont celle de Gao. Il dirigeait des réseaux de mise en œuvre d'engins explosifs", a-t-il précisé.

Il est jugé responsable d'un grand nombre d'exactions contre les populations maliennes et burkinabè. La France est en passe de boucler son retrait militaire du Mali après neuf ans d'engagement, poussée vers la sortie par la junte au pouvoir à Bamako depuis août 2020. La dégradation des relations entre Paris et Bamako s'est aggravée ces derniers mois avec le recours par la junte à ce qu'elle présente comme des instructeurs russes, des mercenaires de la société russe Wagner aux agissements controversés en Afrique et ailleurs, selon la France et ses alliés.

Le jihadiste capturé "visait directement les axes de circulation empruntés par la force Barkhane pour conduire sa réarticulation hors du Mali", a expliqué l'armée française. La force antijihadiste Barkhane conservera le détenu quelques jours pour "une phase d'entretiens" avant qu'il ne soit transféré aux autorités maliennes, selon l'état-major.

Source : jeanmarcmorandini.com

JUSTICE

PEINE DE MORT

48 condamnations au Mali en 2021

« ...En 2021, 48 condamnations à mort ont été enregistré au Mali... ». Selon les informations du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme du Mali, ces condamnations émanent des trois Cours d'appel du Mali. Il s'agit des Cours d'appel siégeant à Bamako, Kayes et Mopti. Les sentences ont été prononcées pendant leurs sessions d'assises consacrées aux crimes graves.

Le rapport mondial d'Amnesty international sur le recours à la peine de mort dans le monde affirme qu'au Mali comme en Algérie au Bangladesh, en Egypte, en Jordanie, au Myanmar, en Palestine, en République démocratique du Congo et au Yémen, des sentences capitales ont été prononcées en l'absence de l'accusé par contumace

Selon lui, la multiplication des exécutions pour des infractions à la législation sur les stupéfiants en Iran a contribué à cette augmentation mondiale, mais des hausses importantes ont aussi été constatées en Arabie Saoudite, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen.

La Chine où les exécutions se comptaient probablement par milliers ainsi que la Corée du Nord et le Viêt-Nam ont continué de dissimuler l'ampleur de leur recours à ce châtiment. Avant d'ajouter que l'allègement des restrictions liées à la pandémie de Covid19 a aussi contribué à l'augmentation du nombre de condamnations à mort, notamment au Bangladesh, en Inde et au Pakistan tandis que certains Etats d'Amérique ont repris les exécutions.

Le rapport souligne que, de nombreux pays ont fait fi des garanties offertes par le droit international relatif aux droits humains et les normes y afférentes. Il ressort toujours de ce rapport que plusieurs Etats ont utilisé la peine capitale comme instrument de répression contre des manifestations ou des groupes minoritaires. De ce fait, la peine de mort a continué, dit-il, d'être utilisée en 2021 dans des conditions donnant lieu à des violations du droit international et des normes connexes.

Source : le sursaut

MALI

La junte s'offre deux ans de plus au pouvoir

Selon un décret signé par le président de la transition, Assimi Goïta, et rendu public dans la soirée du 6 juin, les militaires ont jusqu'à mars 2024 pour céder la place aux civils.

L'annonce intervient au lendemain d'un sommet de la Cédéao, laquelle avait imposé le 9 janvier dernier au Mali de sévères mesures de rétorsion commerciales et financières pour forcer la junte dirigée par Assimi Goïta à présenter un calendrier « acceptable » pour la gestion de la transition et l'organisation d'élections.

Les colonels, qui ont pris le pouvoir par la force en août 2020 en renversant le président Ibrahim Boubacar Keïta (depuis décédé).

Les dirigeants ouest-africains ont renvoyé toute décision à un nouveau sommet, qui sera organisé le 3 juillet, tout en affirmant « continuer le dialogue afin de parvenir à un accord permettant une levée graduelle des sanctions à mesure que les étapes de la transition seront franchies ». En juillet, il restera vingt mois et demi jusqu'à l'échéance fixée de mars 2024.

Vers une nouvelle Constitution

Après une prorogation de deux ans de la durée de la transition à partir de mars 2022, la junte veut rédiger une autre loi fondamentale pour un nouveau Mali.

C'est une décision majeure. S'appuyant sur une loi du 25 février 2022 portant révision de la charte de la transition, le colonel Assimi Goïta a décrété la création d'une commission de rédaction d'un avant-projet de Constitution dans le cadre de la refondation de l'Etat.

Cette commission, qui comprend un président, un rapporteur général, un rapporteur général adjoint, des experts et un personnel d'appui, doit remettre « un rapport de fin de mission ». Laquelle n'excéderait pas deux mois.

Dans son travail, la commission peut solliciter « l'ensemble des forces vives de la nation » et doit faire « un point tous les 15 jours ou en cas de besoin au président de la transition ». Mais à peine publier, le décret suscite un débat dans l'opinion publique malienne.

Sur Twitter, le journaliste Séga Diarra met déjà en garde contre une « modification » portant les germes « d'une partition du Mali », notant que « la Constitution de 1992 a été rédigée avec le sang des Maliens ».

Pour cet homme public très suivi, « la transition doit juste se concentrer sur l'organisation des élections ». Dès les premières heures de la transition, un projet de rédaction d'une nouvelle Constitution, à laquelle était associé Tony Blair Institute for Global Change (TBI), du nom de l'ancien Premier ministre britannique, a fait son bonhomme de chemin.

Selon le chef du gouvernement de transition malien, l'expertise nationale doit être privilégiée pour ce qu'il considère comme une question de souveraineté. Un argument auquel la junte n'est pas insensible.

Ce projet de rédaction d'une nouvelle Constitution risque, toutefois, de provoquer des grincements de dents au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao). L'organisation régionale, qui a mis sous embargo le Mali pour obliger les autorités de transition à accélérer le processus de retour de civils au pouvoir, doit se réunir le 3 juillet prochain pour discuter de la situation politique de ce pays.

Source: Jeune Afrique

SOMMET DE LA CEDEAO A ACCRA

Les décisions sur le Mali, le Burkina Faso et la Guinée reportées à juillet

La 6e session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement sur la situation politique au Burkina Faso, en Guinée et du Mali s'est achevée samedi 4 juin à Accra sans aucune décision contre les juntas qui dirigent ces pays après des coups d'Etat.

Des médias locaux ont fait savoir que les décisions des chefs d'Etat ne seront connues sur les trois pays en transition que le 3 juillet prochain lors du sommet ordinaire de l'institution dans la capitale ghanéenne, Accra.

Suite page 4

« Réunis pour évaluer les situations politiques en Guinée, au Mali et au Burkina Faso, trois pays dirigés par des régimes militaires, Nana Akuffo Addo, Macky Sall, Alassane Ouattara, Mohammadou Buhari, Umara Sissoco Embalo et compagnie, se sont séparés sans une annonce phare », a ainsi relevé le site "Africaguinée.com".

A la veille de ce sommet, la Cédéao avait annoncé dans un communiqué que « les Chefs d'Etat feront le point de la situation dans ces États membres et engageront des discussions à ce sujet », surtout concernant la durée de la transition qui fait débat dans les pays concernés.

Il faut rappeler que la Cédéao avait exigé le retour rapide des civils au pouvoir au Burkina Faso, en Guinée et au Mali, qui sont dirigés par des juntas militaires. C'est la condition fixée par l'organisation sous-régionale avant toute levée des sanctions imposées à ces trois Etats.

Au Mali, la junte se donne 24 mois avant d'organiser des élections et rendre le pouvoir aux civils. En Guinée, la durée de la transition est fixée à 36 mois, contre trois ans au Burkina Faso.

Source : AA.com.Tr

SOCIETE

Crise sanitaire au centre du Mali: les enfants dans les machoirs de la lendicité et autres pires formes de travail

La fermeture de milliers d'écoles, combinée aux contraintes de la Covid-19 et de la crise sécuritaire, a contraint plusieurs milliers d'enfants à quitter le système scolaire pour atterrir dans l'impitoyable sphère du travail. Parfois au profit des écoles coraniques, parfois en direction de la rue. Une situation, qui va à contre-courant de toutes les conventions des droits des enfants ratifiées par le Mali et qui met à nu la fragilité d'un système éducatif en difficulté pour s'adapter à des contraintes nouvelles.

Oumou Diallo, 13 ans. Elève en 6è année fondamentale, Oumou se rêvait infirmière pour le bonheur de sa pauvre mère. La Covid-19 et l'insécurité dans son Farako natale vont décider autrement. Elle devra quitter l'école « pour se chercher ». Comme Oumou, ils sont des milliers d'enfants au centre du Mali affectés par la pandémie et/ou l'insécurité endémique. Des milliers d'écoles ont fermé, des milliers de familles ont dû quitter leur terroir.

A Ségou, la crise sécuritaire et la Covid-19 ont semé l'hécatombe dans le système éducatif classique. Mariama Konaté, 13 ans, élève au Centre d'animation pédagogique (CAP), en a été témoin avant d'en être une des victimes.

« J'ai trop souffert avec cette histoire de la Covid-19. Ma maman n'a pas été à l'école et on n'a pas de télé chez nous. Chaque jour, je devais lui expliquer que je dois suivre les cours à la télé pendant les mois que nous avons passés à la maison au début de la pandémie. Mais elle me demandait d'aller au marché acheter les condiments, de l'aider à faire le ménage.

Le fait de me voir à la maison signifiait à ses yeux que je n'avais rien à faire. Finalement à la reprise, le même scénario a continué. Aujourd'hui, c'est moi-même qui suis découragée de cette situation car on a dû déménager lorsque nos écoles ont été fermées. »

Les enfants, « des bras utiles » pour leurs familles

Le double impact sécuritaire et sanitaire a causé la fermeture des écoles de l'enseignement classique. Des enseignants en ont été chassés tandis que des élèves ont été redirigés vers les écoles coraniques. Les classes ainsi réquisitionnées ont servi à regrouper des élèves pour apprentissage de l'arabe. Au final, un nombre important d'enfants ont fini dans les rues de Ségué au moment où d'autres étaient contraints de travailler pour subvenir aux besoins de leurs familles.

Pourtant, les deux conventions fondamentales n° 138 et n° 182 de l'OIT l'organisation internationale du travail relatives au travail des enfants stipulent que tous les pays membres de l'OIT ont l'obligation de respecter, promouvoir et réaliser l'abolition du travail des enfants, même s'ils n'ont pas ratifié les conventions en question.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) définit le travail infantile comme « un travail qui est mentalement, physiquement ou moralement dangereux et nuisible aux enfants ; et/ou interfère avec leur scolarité en les privant de l'opportunité d'aller à l'école ; les obligeant à quitter l'école prématurément ou exigeant d'eux de tenter de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement lourd et long » (OIT s.o.).

Malgré les textes ou traités, le travail des enfants continue d'exister et prend un formant ou une dimension plus grande. Ceci parce que le travail des enfants est une question extrêmement compliquée surtout au Mali dans sa situation actuelle.

Dans un passage du même document de l'OIT, les enfants de 12 à 17 ans ne doivent pas travailler plus de 6 heures par jour. Ce qui n'est pas le cas de ces jeunes comme Mariama Konaté, originaire de Farako, beaucoup d'autres enfants ont vécu cette malheureuse expérience.

Source: Mali Tribune

Konrad-Adenauer-Stiftung e. V.

Ulf Laessing, Directeur régional programme Sahel
basé à Bamako

Aminata Traore, Assitante de Programme / rédactrice
en chef de la revue de presse

Bureau du programme Régional Sahel / Bamako

www.kas.de/Sahel

<https://twitter.com/RegionalSahel>

www.facebook.com/profile.php?id=100078030371507

Ulf.laessing@kas.de / Aminata.traore@kas.de

Badalabougou - Est

Bamako/Mali

B.P. E 1247

Téléphone:

+223-20.23.00.36

Info.bamako@kas.de

www.kas.de/sahel

www.kas.de